



commune de
LAMASQUÈRE



Plan Local d'Urbanisme approuvé par DCM du 21 avril 2008

1^{ère} modification approuvée par DCM du 1^{er} octobre 2013

2^{ème} modification approuvée par DCM du 17 septembre 2015

1^{ère} modification simplifiée approuvée par DCM du 21 novembre 2016

2^{ÈME} RÉVISION DU PLU

Approuvé par Délibération du Conseil Municipal du 13 mars 2019

3 - PIÈCES RÉGLEMENTAIRES

3.3. LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Commune de Lamasquère

Liste des emplacements réservés

N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie (approximatif)	Parcelles affectées
1	Création d'un cheminement le long de la rivière du Touch	Commune	3 800 m ² , emprise de 3 mètres	OA389, OA390, OA235, OA234
2	Aménagement d'un cheminement le long du canal de la RD 19 à l'Ouest de Lamasquère jusqu'au Touch	Commune	4 832 m ² , emprise de 3 mètres	Sect WA parcelles 17, 135, 134, 4, 3
3	Aménagement d'un cheminement le long du canal de Barradas	Commune	7 225 m ² , emprise de 3 mètres	WA6, WA5, WA4, WA3, WA278, OA144, OA107, OA106, OA358, OA356
4	Création d'un cheminement sur Caillaoué	Commune	1 844 m ² , emprise de 3 mètres	OA353, OA354
5	Création d'une voie piétonne	Commune	447 m ²	OB1366, OB1368
6	Aménagement d'un cheminement le long de la RD 50 au Nord de Lamasquère	Commune	4 200 m ² , emprise de 3 mètres	Sect OB Parcelles 11, 129, 40, 41, 42, 43, 46, 48, 50, 68, 51, 95, 76, 94, 101, 71, 60, 62, 63
7	Création d'un accès au futur secteur de développement	Commune	850 m ²	OBI 295
8	Création d'un cheminement le long de la RD 19 entre Lamasquère et Moundas	Commune	4 600 m ² , emprise de 3 mètres	Sect WE Parcelles 1057, 34, 32, 119, 118, 48, 121, 120, Sect OB Parcelles 1179, 1145, 1144, 963, 1102
9	Création d'un cheminement le long du ruisseau du Houssat	Commune	6400 m ² , emprise de 3 mètres	Sect OB Parcelles 1064, 1296, 1295, 1292, Sect WE Parcelles 2, 3, 34
10	Aménagement d'un croisement, aménagement d'un espace public	Commune	1400 m ²	OB280, OB994
11	Création d'un cheminement le long de la RD 19 sur l'Aussau	Commune	3 300 m ² , emprise de 3 mètres	Sect OB Parcelles 213, 214, 1300, 1301, 1302, 1115, 1116, 744, 745, 746, 747, 887, 1211, 1212, 1213, 1214
12	Création d'un cheminement le long du ruisseau de l'Ousseau	Commune	2 700 m ² , emprise de 3 mètres	Sect OB Parcelles 1104, 1198, 1112, 1113, 1114, 1213, 1214